

Paris, le 27 octobre 2021

Lettre aux porteurs du FCP « DNCA EURO DIVIDEND GROWER »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement de droit français DNCA EURO DIVIDEND GROWER classé « Actions Internationales », dont la société de gestion est Natixis Investment Managers International (ci-après « NIMI ») et le gestionnaire financier par délégation DNCA FINANCE (ci-après « DNCA »), et nous vous remercions de votre fidélité.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Nous souhaitons vous informer de notre décision de procéder à la fusion/absorption du FCP DNCA EURO DIVIDEND GROWER (ci-après « l'OPCVM Absorbé »), par le compartiment DNCA INVEST – EURO DIVIDEND GROWER (ci-après « l'OPCVM Absorbant ») dont le gestionnaire financier est la société de gestion française DNCA FINANCE.

Le compartiment EURO DIVIDEND GROWER de la SICAV de droit luxembourgeois DNCA INVEST dont la société de gestion est DNCA FINANCE, a été créé spécifiquement à cet effet et présente des caractéristiques similaires à celle du FCP DNCA EURO DIVIDEND GROWER.

La fusion fait suite à la décision des sociétés de gestion des OPCVM (respectivement NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, DNCA FINANCE) appartenant toutes deux au groupe NATIXIS, de faciliter l'accès de l'OPCVM Absorbé à des investisseurs étrangers autres que français au travers de la SICAV DNCA INVEST.

Vous êtes actuellement porteur, d'un fonds de classification « Actions Internationales » lancé le 27 décembre 2005 et dont l'objectif est de rechercher, sur une durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance en profitant de l'évolution des marchés d'actions de sociétés domiciliées dans des pays de l'Union européenne. Ces sociétés sont choisies selon une démarche ISR pour la qualité de leurs fondamentaux économiques selon l'analyse du gérant analysées à travers l'intégration systématique des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG), tels que la consommation d'énergie, l'émission de CO2 ou encore les pratiques éthiques de la société.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à compter du 03 décembre 2021, toute question et tout litige relatifs à vos droits et obligations en qualité d'actionnaire de la SICAV DNCA INVEST seront soumis à la réglementation ainsi qu'à la compétence des tribunaux luxembourgeois.

Le fonctionnement des registres luxembourgeois peut par ailleurs vous priver de l'exercice de vos droits d'investisseurs auprès des autorités ou tribunaux luxembourgeois, vous privant de toute possibilité de plainte ou recours. En effet, un investisseur ne pourra pleinement exercer ses droits d'investisseurs de façon directe à l'encontre d'une société d'investissement ou d'un fonds que dans le cas où l'investisseur figure lui-même en son nom dans le registre des actionnaires ou porteurs, impliquant une souscription directe dans la SICAV DNCA INVEST, sans intervention d'un intermédiaire.

La fusion est une fusion « transfrontalière » telle que prévue par les articles 37 et suivants de la Directive 2009/65/CE (Directive OPCVM IV). Elle fait intervenir deux OPCVM qui sont régis par des droits différents.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'opération de fusion a obtenu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 12/10/2021 et se réalisera le 03/12/2021 sur la valeur liquidative du 02/12/2021.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts à partir du 26/11/2021 à 12h30 jusqu'au 03/12/2021, date de l'opération de fusion. Le fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion sera celle du 26/11/2021.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 26/11/2021.

Pour votre information, vous trouverez en annexe la concordance des parts échangées ainsi qu'un exemple de calcul de la parité.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : NON

Augmentation du profil de rendement/risque : NON

Augmentation des frais : OUI

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Il n'y aura pas d'impacts fiscaux immédiats au regard de la neutralité fiscale en cas de fusion. Cependant la situation fiscale des porteurs de l'OPVM Absorbé est susceptible d'évoluer à la suite de l'opération de fusion, en cas de rachat et/ou de conversion, en fonction de leur pays de résidence, de leur domicile ou de leur nationalité. Les porteurs de l'OPVM Absorbés sont invités à contacter leur conseiller fiscal habituel pour prendre connaissance des conséquences de la fusion sur leur situation fiscale.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et la futur SICAV ?

L'OPVM Absorbé, tout comme l'OPVM Absorbant, met en œuvre une gestion active de conviction selon une approche « Quality GARP » (*Quality Growth At a Reasonable Price*) et ISR. L'équipe de gestion sélectionne des actions de sociétés considérées comme des sociétés de qualité selon le gérant, c'est-à-dire ayant un business model robuste, un management crédible, et un bilan sain, et pour lesquelles la gestion anticipe une croissance forte des dividendes futurs.

L'univers d'investissement de l'OPVM Absorbé et de l'OPVM Absorbant étant identiques, il n'y aura pas d'opérations de rééquilibrage des portefeuilles de l'OPVM Absorbé et de l'OPVM Absorbant.

Acteurs intervenant sur le fonds/ la SICAV	DNCA EURO DIVIDEND GROWER (OPVM Absorbé)	DNCA INVEST – EURO DIVIDEND GROWER (OPVM Absorbant)
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	DNCA Finance
Dépositaire	CACEIS Bank	BNP Paribas Securities Services
Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise	Mazars	Deloitte Audit

Délégataire de la gestion administrative et comptable	CACEIS Fund Administration	BNP Paribas Securities Services
Etablissement désigné pour recevoir les soucriptions/Rachats	CACEIS Fund Administration	BNP Paribas Securities Services
Gestionnaire financier par délégation	DNCA Finance	DNCA Finance
Régime Juridique et politique d'investissement		
Forme Juridique	FCP de droit français	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois
Fonds à compartiments multiples	Non	Oui
Autorité de tutelle	Autorité des marchés financiers	Commission de Surveillance du Secteur Financier
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	<p>L'OPCVM absorbé et l'OPCVM absorbant étant identiques, les porteurs de l'OPCVM absorbé seront exposés aux mêmes risques tout en <u>acceptant de s'exposer aux risques suivants qui, bien ne figurant pas dans le prospectus de l'OPCVM Absorbé sont intrinsèques à la gestion de ce dernier :</u></p> <p>Risque lié à la gestion discrétionnaire Risque ESG Risque lié aux obligations convertibles et échangeables</p> <p><u>Risque auquel les porteurs de l'OPCVM absorbé ne seront plus exposés :</u> Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières.</p>	
Méthode de calcul du risque global	Méthode de l'engagement	Méthode de l'engagement
Modalités d'affectation des sommes distribuables	Part ID : Distribution Part RD et RDM : Distribution Actions ND et NDM : Distribution	Action WI : Capitalisation Actions A2 : Capitalisation Actions N2 : Capitalisation
Heure de centralisation des ordres	12h30 (heure française)	12h00 CET
Date de clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre	Dernier jour de Bourse de Luxembourg du mois de Décembre

Frais	DNCA EURO DIVIDEND GROWER	SICAV DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER	
Frais maximum	<p><u>Frais de gestion directs :</u> Part IC (EUR) - 1,00%, taux maximum Part ID (EUR) - 1,00%, taux maximum</p> <p><u>Frais administratifs externes à la société de gestion :</u> Inclus dans les frais de gestion</p>	<p><u>Frais de gestion directs :</u> Action WI (EUR) - Jusqu'à 1,30%</p> <p>Action WI (EUR) - Jusqu'à 1,30%</p> <p><u>Frais administratifs externes à la société de gestion :</u> Frais dépositaire : jusqu'à 0,08% Frais administratif (Agent de Transfert (TA) et gestionnaire administratif) : jusqu'à 0,07%. Agent de transfert local,</p>	 

	<u>Taxe d'abonnement :</u> Néant <u>Commission de conversion :</u> Néant	Rémunération des directeurs, conseils, réviseurs d'entreprise, frais d'enregistrement, frais administratifs divers. <u>Taxe d'abonnement :</u> Actions WI, MD : 0,01% TTC, taux maximum Actions A2, N2 : 0,05% TTC, taux maximum <u>Commission de conversion :</u> 1%	 
Commission de surperformance	Néant	Actions WI, N2, A2, MD: néant Actions I, ID A, AD, N : 20% de la performance positive nette de frais au-delà de l'indicateur de référence MSCI EMU Net Return	
Commission de souscription dont les droits de sortie ajustables acquis*	Parts RC, RD et RDM, NC, ND et NDM : 3%	Actions N2 et A2 : 2%	
	Parts IC et ID : Néant	Actions WI : 2%	
	Part MD : 5%	Actions MD : 2%	

*Les porteurs de parts IC (EUR), ID (EUR), RC (EUR), RD (EUR), RDM (EUR), NC (EUR), ND (EUR), NDM (EUR) et MD (EUR) de l'OPCVM Absorbé, s'ils acceptent l'opération, se verront remettre des actions de l'OPCVM Absorbant qui ne disposent pas de commission de surperformance conformément à la table de concordance d'échange de parts présentée en annexe de la présente lettre. Les porteurs de l'OPCVM absorbé ne sont pas affectés par la mise en place d'une commission de surperformance sur les autres classes d'action de l'OPCVM Absorbant.

Modalités de souscriptions	DNCA EURO DIVIDEND GROWER	SICAV DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER
Montant minimum de souscription	Part IC (EUR) : 50 000€ Part ID (EUR) : 50 000€ Part RC (EUR) : une part Part RD (EUR) : une part Part RDM (EUR) : une part Part MD (EUR) : 5 000 000€ Part NC (EUR) : une part Part ND (EUR) : une part Part NDM (EUR) : une part	Action WI (EUR) : 200 000€ Action WI (EUR) : 200 000€ Action A2 (EUR) : NA Action A2 (EUR) : NA Action A2 (EUR) : NA Action MD (EUR) : 5 000 000€ Actions N2 (EUR) : NA Actions N2 (EUR) : NA Actions N2 (EUR) : NA

Informations pratiques	DNCA EURO DIVIDEND GROWER (OPCVM Absorbé)	DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER (OPCVM Absorbant)
ISIN	Part IC (EUR) : FR0010270009 Part ID (EUR) : FR0011481449 Part RC (EUR) : FR0010259374 Part RD (EUR) : FR0013440625 Part RDM (EUR) : FR0013440641	WI (EUR) - LU2343998881 WI (EUR) - LU2343998881 A2 (EUR) - LU2343999004 A2 (EUR) - LU2343999004 A2 (EUR) - LU2343999004

	Part MD (EUR): FR0013440658 Part NC (EUR): FR0013471752 Part ND (EUR) : FR0013471778 Part NDM (EUR) : FR0013471760	MD (EUR) – LU2343999186 N2 (EUR) – LU2343998964 N2 (EUR) – LU2343998964 N2 (EUR) – LU2343998964
Lieu d'obtention d'information sur le fonds/la SICAV	Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13	DNCA Finance – 19, Place Vendôme 75001 Paris

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Si cette opération vous convient, vous n'aurez aucune démarche à effectuer et vous deviendrez donc actionnaire d'une SICAV et disposerez de tous les droits associés à cette qualité, comme le droit de participer et de voter aux assemblées générales.

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCP à tout moment et jusqu'à l'issue de l'opération, sous réserve de la période de sortie sans frais.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Plus généralement, l'attention des porteurs de l'OPCVM Absorbé est attirée sur le fait que les actions de l'OPCVM Absorbant sont une catégorie d'actions de la SICAV DNCA INVEST, laquelle, ainsi que son dépositaire, relèvent du droit luxembourgeois et que, de ce fait, les investisseurs participant à l'opération de fusion acceptent de soumettre leur investissement aux règles du droit luxembourgeois.

L'opération sera réalisée par voie d'absorption de l'OPCVM Absorbé par l'OPCVM Absorbant, opération au terme de laquelle l'OPCVM Absorbé se trouvera dissout de plein droit sans liquidation, l'ensemble de ses actifs et passifs étant automatiquement transférés à l'OPCVM Absorbant en contrepartie de l'émission et de l'attribution aux porteurs de l'OPCVM Absorbé de nouvelles actions de l'OPCVM Absorbant, comme indiqué dans le tableau ci-avant.

Tout revenu couru relatif à l'OPCVM absorbé au moment de la fusion sera inclus dans le calcul de la dernière valeur liquidative unitaire de l'OPCVM absorbé et sera comptabilisé après la fusion dans la valeur liquidative unitaire de l'OPCVM absorbant.

L'OPCVM absorbé ne supportera pas de frais spécifiques liés à cette opération. Les frais encourus à l'occasion de la fusion, y compris les frais juridiques, de conseil et administratifs, seront supportés par la DNCA Finance.

Les documents relatifs à l'opération (projet commun de fusion, prospectus, DICI, rapports périodiques, accords dépositaire) sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social de la société de gestion (Natixis Investment Managers International, 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS) et au siège du gestionnaire financier de l'OPCVM Absorbé (DNCA Finance 19, Place Vendôme 75001 Paris), ainsi qu'au siège social du gestionnaire financier de l'OPCVM Absorbant (DNCA Finance, 19, Place Vendôme 75001 Paris).

Le prospectus et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur relative à l'OPCVM Absorbant ne seront pas modifiés en conséquence de la fusion.

Les porteurs de l'OPCVM Absorbé sont invités à lire attentivement le prospectus de l'OPCVM Absorbant DNCA INVEST – EURO DIVIDEND GROWER disponible sur le site internet www.dnca-investments.com ou à en faire la demande auprès de la société de gestion à l'adresse suivante :

DNCA Finance – 19, Place Vendôme, 75001 PARIS

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Nous vous remercions pour votre fidélité et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Annexe : Informations relatives au calcul de la parité d'échange

Le jour de la fusion, la parité d'échange sera calculée sur la base de la valeur liquidative de chacune des parts de l'OPCVM Absorbé, précédant la date effective de fusion selon la table de concordance suivante :

DNCA EURO DIVIDEND GROWER	SICAV DNCA INVEST – EURO DIVIDEND GROWER
Part IC (EUR) : FR0010270009	WI (EUR) – LU2343998881
Part ID (EUR) : FR0011481449	WI (EUR) – LU2343998881
Part RC (EUR) : FR0010259374	A2 (EUR) – LU2343999004
Part RD (EUR) : FR0013440625	A2 (EUR) – LU2343999004
Part RDM (EUR): FR0013440641	A2 (EUR) – LU2343999004
Part MD (EUR): FR0013440658	MD (EUR) – LU2343999186
Part NC (EUR): FR0013471752	N2 (EUR) – LU2343998964
Part ND (EUR) : FR0013471778	N2 (EUR) – LU2343998964
Part NDM (EUR) : FR0013471760	N2 (EUR) – LU2343998964

A cette date, la valeur liquidative des parts de votre FCP sera établie et constituera la dernière valeur liquidative de l'OPCVM Absorbé.

Les parts de l'OPCVM Absorbé seront échangées contre des dix-millièmes d'actions de l'OPCVM Absorbant selon la parité calculée sur la valeur liquidative du 25/11/2021. Afin de permettre le bon déroulement de l'opération de fusion, les souscriptions et les rachats sur les parts de l'OPCVM Absorbé seront suspendus à partir du 19/11/2021 à 12h30, soit 5 jours ouvrés avant la date de réalisation de l'opération.

Le nombre d'actions Fonds absorbant DNCA INVEST – EURO DIVIDEND GROWER à attribuer sera déterminé, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes, selon le calcul suivant :

Nombre d'actions du compartiment DNCA Invest - Euro Dividend Grower	=	$\frac{\text{Nombre de parts du FCP DNCA Euro Dividend Grower} * \text{Valeur Liquidative du FCP DNCA Euro Dividend Grower}}{\text{Valeur Liquidative du compartiment DNCA Invest - Euro Dividend Grower}}$
---	---	---

Les parts de l'OPCVM Absorbé Les actions de l'OPCVM absorbant étant décimalisées en dix-millièmes d'actions, vous obtiendrez une action du Compartiment **DNCA INVEST – Euro Dividend Grower** contre respectivement une part du FCP **DNCA Euro Dividend Grower**.

A titre d'exemple, si la fusion était réalisée le 11 août 2021, pour une action du Compartiment DNCA INVEST - Euro Dividend Grower, le calcul serait le suivant :

- Valeur Liquidative de la part RC (FR0010259374) du FCP DNCA Euro Dividend Grower: 143,49 euros
- Valeur Liquidative de la classe d'action A2 (LU2343999004) du Compartiment DNCA INVEST - Euro Dividend Grower: 143,49

$$(1 * 143,49) / 143,49 = 1$$